

La Dares a publié une analyse sur l'accès aux contrats aidés et à l'alternance des jeunes des QPV.

DARES



Dans les quartiers prioritaires entre 2010 et 2012, les jeunes accèdent moins souvent à un contrat aidé, marchand ou non marchand, que les jeunes habitant dans les quartiers environnants, au sein des mêmes zones d'emploi.

Les jeunes des quartiers prioritaires ont des caractéristiques sociodémographiques qui pourraient expliquer ce moindre accès aux contrats aidés. Ainsi, à caractéristiques comparables, les jeunes des quartiers prioritaires accèdent autant que leurs voisins aux contrats aidés non marchands ; ils sont néanmoins défavorisés pour obtenir un contrat aidé marchand.

Après la création des emplois d'avenir en 2013, les jeunes des quartiers prioritaires accèdent davantage aux contrats aidés non marchands ; ce meilleur accès ne bénéficie toutefois qu'aux plus diplômés, ayant au moins un baccalauréat. Après la création des CIE-starter en 2015, les jeunes des quartiers prioritaires, à tous les niveaux de diplôme, accèdent davantage aux contrats aidés marchands. Sur toute la période 2010-2016, résider en quartier prioritaire a un impact négatif sur l'accès aux contrats d'alternance après une période de chômage ou d'inactivité.

Ainsi, entre 2012 et 2016, la part de jeunes des quartiers prioritaires parmi les entrants en contrat aidé ou en contrat d'alternance augmente fortement. Ces écarts, favorables aux jeunes des quartiers prioritaires, sont toutefois largement dus aux emplois d'avenir dans le secteur non marchand et aux CIE-starter dans le secteur marchand, c'est-à-dire précisément aux dispositifs prévoyant un ciblage sur les quartiers. De fait, le taux d'accès à un CUICAE, à un CUI-CIE classique ou à un emploi d'avenir marchand est légèrement plus faible pour les jeunes des quartiers prioritaires que pour ceux des zones d'emploi englobantes.

En revanche, pour les jeunes des quartiers prioritaires, les taux d'accès à un contrat d'alternance ont toujours été inférieurs à ceux des autres jeunes: en 2016, 1 % des jeunes en insertion en quartier prioritaire accèdent à un contrat d'alternance, contre 1,4 % dans les zones d'emploi englobantes.

Retrouvez l'analyse complète et détaillée sur le site de la Dares en cliquant sur le lien suivant : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2018-055.pdf> [1]

Dates: Mardi 18 décembre 2018 - 16:45

Dans la base documentaire : [Les jeunes des quartiers prioritaires accèdent-ils davantage aux contrats aidés et à l'alternance ? DARES Analyses, n°55](#) [2]

Thématiques: [Emploi, Insertion, Formation](#) [3]

Publié le 18 décembre 2018

URL de la source (modifié le 20/12/2018 - 06:51): <https://www.irev.fr/actualites-0/acces-aux-contrats-aides-et-lalternance-des-jeunes-des-qpv>

[1] <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2018-055.pdf>

[2] http://biblio.reseau-reci.org/index.php?lvl=notice_display&id=32743

[3] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3682>